

# FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2019

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de FCP Axis Actions Dynamique qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 115 561 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 6 531 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Observation

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Actions Dynamique pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 5.3 des états financiers qui décrit les événements postérieurs à la clôture qui sont liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts potentiels sur l'activité du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire BMCE Capital Asset Management.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Tunis, le 31 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**AMC ERNST & YOUNG**

**Noureddine HAJJI**

**BILAN ARRETE AU 31/12/2019***(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1-</b>	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>863 570</b>	<b>1 003 523</b>
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	<b>4.1</b> 742 860	1 003 523
	b- Obligations et valeurs assimilées	<b>4.2</b> 120 710	-
<b>AC2-</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>261 487</b>	<b>256 252</b>
	a- Placements monétaires	<b>4.4</b> 129 428	-
	b- Disponibilités	132 059	256 252
<b>AC3-</b>	<b>Créances d'exploitation</b>	<b>4.6</b> 1 207	<b>342</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 126 264</b>	<b>1 260 117</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1-</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.7</b> 8 023	<b>8 224</b>
<b>PA2-</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>4.8</b> 2 680	<b>3 421</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 703</b>	<b>11 645</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-</b>	<b>Capital</b>	<b>4.9</b> 1 085 039	<b>1 223 443</b>
	<b>Sommes Capitalisables</b>	<b>30 522</b>	<b>25 029</b>
<b>CP2-</b>	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs	23 991	32 922
	b - Sommes capitalisables de l'exercice	6 531	(7 893)
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 115 561</b>	<b>1 248 472</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 126 264</b>	<b>1 260 117</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2019 au 31/12/2019**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

			<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2019</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2018</u>
<b>PR1-</b>	<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.3</b>	<b>29 700</b>	<b>31 783</b>
	a. Dividendes		27 075	22 197
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 625	9 586
<b>PR2-</b>	<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>8 610</b>	<b>1 840</b>
	<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>38 310</b>	<b>33 623</b>
<b>CH1-</b>	<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>4.10</b>	<b>(28 808)</b>	<b>(37 127)</b>
	<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>9 502</b>	<b>(3 504)</b>
<b>CH2-</b>	<b>Autres charges</b>	<b>4.11</b>	<b>(4 316)</b>	<b>(4 742)</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 186</b>	<b>(8 246)</b>
<b>PR4-</b>	<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>1 345</b>	<b>353</b>
	<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>6 531</b>	<b>(7 893)</b>
<b>PR4-</b>	<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(1 345)</b>	<b>(353)</b>
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		39 147	(126 086)
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(116 828)	195 081
	Frais de négociation de titres		(9 956)	(27 926)
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(82 451)</b>	<b>32 823</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2018</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>(82 451)</b>	<b>32 823</b>
a- Résultat d'exploitation	5 186	(8 246)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 147	(126 086)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(116 828)	195 081
d- Frais de négociation de titres	(9 956)	(27 926)
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>(50 460)</b>	<b>26 113</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>167 363</b>	<b>255 526</b>
Capital	176 236	221 196
Régularisation des sommes non distribuables	(13 273)	28 179
Régularisation des sommes capitalisables	4 400	6 151
<b>b / Rachats</b>	<b>(217 823)</b>	<b>(229 413)</b>
Capital	(226 979)	(200 295)
Régularisation des sommes non distribuables	12 925	(24 700)
Régularisation des sommes capitalisables	(4 094)	(5 214)
Droits de sortie	325	796
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(132 911)</b>	<b>58 936</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
en début de l'exercice	1 248 472	1 189 536
en fin de l'exercice	1 115 561	1 248 472
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
en début de l'exercice	8 511	8 360
en fin de l'exercice	8 158	8 511
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>136,744</b>	<b>146,689</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-6,78%</b>	<b>3,09%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31-12-2019**

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le (02-04-2008).

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-19 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2019 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2019 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Actions Dynamique figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2019, le fonds FCP Axis Actions Dynamique dispose d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA\_6.5%\_11 JUIN 2025) pour une valeur de 36 570 DT. Cette ligne a été valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2019 à 742 860DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
<b>Titres OPCVM</b>		<b>36 511</b>	<b>37 433</b>	<b>3,32%</b>
FCP AXIS AAA	325	33 252	34 174	3,03%
SICAV AXIS TRESORERIE	30	3 259	3 259	0,29%
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>748 252</b>	<b>705 427</b>	<b>62,63%</b>
ASSAD	647	4 702	4 644	0,41%
ATTIJARI BANK	1 621	66 738	55 070	4,89%
BH BANK	2 505	33 741	29 699	2,64%
BIAT	841	111 257	96 659	8,58%
BNA	2 244	29 449	26 578	2,36%
BT	13 071	101 960	99 836	8,86%
CARTHAGE CEMENT	2 446	2 909	2 901	0,26%
CITY CARS	452	3 289	3 299	0,29%
EUROCYCLES	499	8 530	9 261	0,82%
OTH	2 484	39 367	33 917	3,01%
PGH	2 183	32 643	28 663	2,54%
SAH	4 004	45 409	47 459	4,21%
SFBT	5 216	100 558	99 088	8,80%
SOTETEL	450	2 140	2 250	0,20%
SOTIPAPIER	1 870	11 615	12 931	1,15%
SOTUVER	1 675	15 318	14 015	1,24%
SPDIT	1 700	14 773	14 620	1,30%
STB	3 500	14 416	15 747	1,40%
TELNET HOLDING	1 685	15 727	16 198	1,44%
TPR	2 066	10 017	10 063	0,89%
UBCI	425	10 285	12 750	1,13%
UIB	2 223	49 755	50 838	4,51%
UNIMED	988	9 761	9 231	0,82%
AIR LIQUIDE	12	999	840	0,07%
ICF	61	9 852	7 332	0,65%
SANIMED	831	3 041	1 538	0,14%
<b>Total</b>		<b>784 763</b>	<b>742 860</b>	<b>65,96%</b>

(\*) 3,36% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2018	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2019
<b>Titres OPCVM</b>						
SICAV AXIS TRESORERIE	-	61 299	56 637	58 040	(1 402)	3 259
FCP Axis AAA	-	51 157	18 373	17 905	468	33 252
FCP Axis Capital Prudent	59 821	-	55 277	59 821	(4 544)	-
<b>Total titres OPCVM</b>	<b>59 821</b>	<b>112 455</b>	<b>130 288</b>	<b>135 766</b>	<b>(5 478)</b>	<b>36 511</b>
<b>Titres cotés</b>						
ASSAD	12 937	5 552	12 196	13 787	(1 591)	4 702
ATTIJARI BANK	55 292	42 013	23 687	30 567	(6 880)	66 738
BH BANK	37 744	20 366	20 530	24 370	(3 839)	33 741
BIAT	131 462	52 148	62 334	72 354	(10 020)	111 257
BNA	30 253	23 092	20 942	23 895	(2 953)	29 449
BT	64 184	143 839	103 124	106 063	(2 939)	101 960
BTE ADP	42 893	-	22 040	42 893	(20 853)	-
CARTHAGE CEMENT	36 055	65 892	87 779	99 038	(11 259)	2 909
CITY CARS	-	3 289	-	-	-	3 289
DELICE HOLDING	1 670	9 184	9 774	10 854	(1 080)	-
EUROCYCLES	13 408	82 382	88 123	87 260	863	8 530
HEXABYTE	-	4 020	4 065	4 020	45	-
LANDOR	9 544	15 793	23 388	25 337	(1 949)	-
MEUBLES INTERIEURS	5 760	9 124	14 823	14 884	(60)	-
MPBS	-	1 740	2 295	1 740	555	-
NBL	5 288	-	5 101	5 288	(187)	-
OTH	48 336	91 645	98 576	100 614	(2 038)	39 367
PGH	-	52 232	16 594	19 589	(2 995)	32 643
SAH	40 588	25 852	21 769	21 032	737	45 409
SERVICOM	135 192	12 600	48 261	147 792	(99 531)	-
SFBT	107 425	109 600	122 681	116 468	6 213	100 558
SOMOCER	13 970	26 940	37 553	40 910	(3 357)	-
SOPAT	1 655	3 900	5 434	5 555	(121)	-
SOTETEL	-	9 170	6 406	7 030	(624)	2 140
SOTIPAPIER	460	19 639	10 354	8 484	1 870	11 615
SOTRAPIL	-	4 200	3 365	4 200	(835)	-
SOTUVER	98 207	39 518	147 730	122 407	25 323	15 318
SPDIT	19 119	-	4 604	4 345	259	14 773
STAR	6 400	7 701	14 675	14 101	574	-
STB	-	14 416	-	-	-	14 416
TELNET HOLDING	5 424	156 161	147 619	145 858	1 761	15 727
TPR	10 028	9 736	11 134	9 747	1 387	10 017
TUNISAIR	-	5 312	4 640	5 312	(672)	-
TUNISIE VALEURS	-	17 497	18 486	17 497	989	-
UBCI	-	15 367	6 159	5 082	1 077	10 285
UIB	-	58 482	8 880	8 727	153	49 755
UNIMED	4 095	28 590	23 980	22 924	1 056	9 761
AIR LIQUIDE	-	2 122	1 043	1 123	(80)	999
ICF	83 594	156 928	242 061	230 669	11 392	9 852
SANIMED	3 041	-	-	-	-	3 041
<b>Total titres cotés</b>	<b>1 024 024</b>	<b>1 346 042</b>	<b>1 502 206</b>	<b>1 621 814</b>	<b>(119 607)</b>	<b>748 252</b>
<b>Total</b>	<b>1 083 845</b>	<b>1 458 497</b>	<b>1 632 494</b>	<b>1 757 580</b>	<b>(125 086)</b>	<b>784 763</b>

#### 4.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2019 à 120 710 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
<b>Emprunts d'état</b>		<b>34 680</b>	<b>36 570</b>	<b>3,25%</b>
BTA_6.5%_11 JUIN 2025	40	34 680	36 570	3,25%
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>80 000</b>	<b>84 140</b>	<b>7,47%</b>
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	1 500	30 000	31 489	2,80%
TLSUB2018_7A_17/01	200	20 000	21 683	1,93%
UIBSUB2015_7.5%_7A	500	30 000	30 969	2,75%
<b>Total</b>		<b>114 680</b>	<b>120 710</b>	<b>10,72%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2019 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2018	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2019
<b>Emprunts d'état</b>	-	<b>594 518</b>	<b>568 095</b>	<b>559 838</b>	<b>8 258</b>	<b>34 680</b>
BTA_6.5_11 JUIN 2025	-	594 518	568 095	559 838	8 258	34 680
<b>Obligations des sociétés</b>	-	<b>90 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	-	<b>80 000</b>
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	-	30 000	-	-	-	30 000
TLSUB2018_7A_17/01	-	20 000	-	-	-	20 000
UIBSUB2015_7.5%_7A	-	40 000	10 000	10 000	-	30 000
<b>Total</b>	-	<b>684 518</b>	<b>578 095</b>	<b>569 838</b>	<b>8 258</b>	<b>114 680</b>

#### 4.3- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des actions	27 075	22 197
Revenus des BTA	262	9 586
Revenus des obligations des sociétés	2 363	-
<b>Total</b>	<b>29 700</b>	<b>31 783</b>

#### 4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2019 à 129 428 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
<b>Bons de trésor à court terme</b>		<b>28 469</b>	<b>29 045</b>	<b>2,58%</b>
BTCT 52 SEMAINES 05/05/2020 8%	30	28 469	29 045	2,58%
<b>Prise en pension</b>		<b>100 230</b>	<b>100 383</b>	<b>8,91%</b>
PL ATT_0.1M_7.85%_13J_7012020		100 230	100 383	8,91%
<b>Total</b>		<b>128 699</b>	<b>129 428</b>	<b>11,49%</b>

#### 4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2019 à 8 610 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des BTCT	576	-
Revenus compte courant rémunéré	2 252	1 840
Revenus des prises en pension	5 782	-
<b>Total</b>	<b>8 610</b>	<b>1 840</b>

#### 4.6- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 207 DT au 31-12-2019 contre un solde de 342 DT au 31-12-2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Autres débiteurs	8	8
Intérêts créditeurs	484	334
Retenue à la source/BTA	715	-
<b>Total</b>	<b>1 207</b>	<b>342</b>

#### 4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AXIS Actions Dynamique au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 8 023 DT au 31-12-2019 contre 8 224 DT au 31-12-2018.

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Gestionnaire	2 066	2 267
Dépositaire	5 957	5 957
<b>Total</b>	<b>8 023</b>	<b>8 224</b>

#### 4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 2 680 DT au 31-12-2019 contre 3 421 DT au 31-12-2018.

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Commissaire aux comptes	2 489	3 120
Publications	101	200
CMF	90	101
<b>Total</b>	<b>2 680</b>	<b>3 421</b>

#### 4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (132 911) DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(138 404)
Variation de la part Revenu	5 493
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>(132 911)</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

**Capital au 01-01-2019**

Montant:	1 223 443
Nombre de titres :	8 511
Nombre de porteurs de parts :	10

**Souscriptions réalisées**

Montant:	176 236
Nombre de titres émis :	1 226
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

**Rachats effectués**

Montant:	226 979
Nombre de titres rachetés :	1 579
Nombre de porteurs de parts sortants :	2

**Capital au 31-12-2019**

Montant:	1 172 700 *
Nombre de titres :	8 158
Nombre de porteurs de parts :	8

(\* ) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	<b>1 172 700</b>
Variation des + ou- values potentielles sur titres	39 147
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(116 828)
Régularisation des SND	(348)
Frais de négociation de titres	(9 956)
Droit de sortie	325
<b>Capital au 31/12/2019</b>	<b>1 085 039</b>

#### 4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève en 2019 à 28 808 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Rémunération du Dépositaire	5 950	9 330
Rémunération fixe du Gestionnaire	22 834	27 797
Rémunération variable du Gestionnaire	24	-
<b>Total</b>	<b>28 808</b>	<b>37 127</b>

#### 4.11- Autres charges

Ce poste s'élève en 2019 à 4 316 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Rémunération CAC	2 920	2 920
Redevance CMF	1 096	1 334
Publicité et publications	201	394
Frais divers bancaires	90	86
Charges diverses	9	8
<b>Total</b>	<b>4 316</b>	<b>4 742</b>

### 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

#### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	4,696	3,951	3,719	3,729	5,723
Charges de gestion des placements	-3,531	-4,363	-3,279	-3,398	-4,429
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,165</b>	<b>-0,412</b>	<b>0,440</b>	<b>0,331</b>	<b>1,294</b>
Autres charges	-0,529	-0,557	-0,687	-0,810	-0,558
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,636</b>	<b>-0,969</b>	<b>-0,247</b>	<b>-0,479</b>	<b>0,736</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,165	0,041	0,100	0,042	-0,269
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,801</b>	<b>-0,928</b>	<b>-0,147</b>	<b>-0,437</b>	<b>0,467</b>
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	4,799	-14,814	6,446	17,875	-29,038
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-14,321	22,921	5,317	-20,542	-1,684
Frais de négociation de titres	-1,220	-3,281	-0,901	-3,174	-1,260
<b>+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-10,743</b>	<b>4,826</b>	<b>10,862</b>	<b>-5,841</b>	<b>-31,982</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-10,107</b>	<b>3,857</b>	<b>10,615</b>	<b>-6,320</b>	<b>-31,246</b>
<b>Droits d'entrée et droits de sortie</b>	<b>0,040</b>	<b>0,094</b>	<b>0,014</b>	<b>0,000</b>	<b>0,005</b>

<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-10,703</b>	<b>4,920</b>	<b>10,876</b>	<b>-5,841</b>	<b>-31,977</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,043	0,409	1,661	-1,337	4,563
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>-10,745</b>	<b>5,328</b>	<b>12,537</b>	<b>-7,178</b>	<b>-27,414</b>
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>136,744</b>	<b>146,689</b>	<b>142,288</b>	<b>129,898</b>	<b>137,513</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,63%	2,79%	2,67%	2,68%	2,41%
Autres charges / actif net moyen	0,39%	0,36%	0,56%	0,64%	0,30%
Résultat capitalisable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	0,47%	-0,62%	-0,20%	-0,38%	0,40%

## 5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2019 s'élève à 22 834 DT TTC. La rémunération variable s'élève à 24 DT TTC.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 9 956 dinars au titre de l'exercice 2019.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net en hors taxes par an calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2019 s'élève à 5 950 DT TTC (Minimum de 5000DT par an selon la convention).

## 5.3- Evènements postérieurs à la date de clôture :

Suite à la survenance des événements exceptionnels liés à la crise sanitaire COVID-19, il est important d'attirer l'attention sur les points suivants :

### - Continuité de l'exploitation :

A l'issue des évènements exceptionnels cités ci-dessus, l'exploitation du FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUES s'est poursuivie de manière habituelle jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres (achat et vente en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la production de la valeur liquidative de manière régulière.

**- Variation de la valorisation des actions cotées :**

A l'issue des évènements exceptionnels cités ci-dessus, les cours des titres cotées ont accusé une baisse significative pendant quelques séances avant de se stabiliser et d'enregistrer une remontée, à la date de la rédaction de ce rapport. Les cours restent cependant étroitement liés à l'impact de ces évènements exceptionnels sur les sociétés cotées et à leurs aptitudes à s'adapter à cette crise.

**- Variation de la valorisation des emprunts obligataires, BTA et titres à revenu fixe :**

L'estimation de l'impact des événements en cours sur les emprunts obligataires et BTA ne peut être mesurée de manière fiable à la date d'élaboration des états financiers.